

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 28 mai 2026

MAIRIE DE PEILLON

Mairie

Rue Sainte Thècle

06440 PEILLON

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXE PAR DÉCISION DE L'ARS

PEILLON

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00265827		Prélevé le : vendredi 22 mai 2026 à 11h54
Unité de gestion		0094	PEILLON	par : PRELEVEUR CARSO MONTASSAR BEN
Installation	UDI	000096	PEILLON	Type visite : AA
Point de surveillance	P	0000000169	RESEAU PEILLON	
Localisation exacte			RP DANS NICHE 4 CARRIERA CENTRALA (SYNDICAT INITIATIVE)	
Commune			PEILLON	

Mesures de terrain

	Résultats	limites de qualité		Références de qualité	
		inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	19,7 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,9 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	447 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,05 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,06 mg(Cl2)/L				

Commentaires de terrain :

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : A Code SISE de l'analyse : 00265836 Référence laboratoire : LSE2605-20222

	résultats	limites de qualité		références de qualité	
		inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET				

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

6901

Type de l'analyse : A

Code SISE de l'analyse : 00265836

Référence laboratoire : LSE2605-20222

	résultats		limites de qualité		références de qualité	
			inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélométrique NFU	0,18	NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	8,01	unité pH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique complet	20,35	°f				
Titre hydrotimétrique	22,03	°f				
MINERALISATION						
Chlorures	11,90	mg/L				250,00
Sulfates	34,60	mg/L				250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	0,55	mg(C)/L				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,01	mg/L				0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,04	mg/L		1,00		
Nitrates (en NO3)	2,10	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00265827)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général et par délégation,
le responsable DPGRAS des Alpes maritimes


Fabrice Dassonville

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.

Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Edité le 28 mai 2026

MAIRIE DE PEILLON
Mairie
Rue Sainte Thècle
06440 PEILLON

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTRÔLE SANITAIRE FIXE PAR DÉCISION DE L'ARS

PEILLON

	Type	Code	Nom	
Prélèvement		00265827		Prélevé le : vendredi 22 mai 2026 à 11h54
Unité de gestion		0094	PEILLON	par : PRELEVEUR CARSO MONTASSAR BEN
Installation	UDI	000096	PEILLON	Type visite : AA
Point de surveillance	P	0000000169	RESEAU PEILLON	
Localisation exacte			RP DANS NICHE 4 CARRIERA CENTRALA (SYNDICAT INITIATIVE)	
Commune			PEILLON	

Mesures de terrain

	Résultats	limites de qualité		Références de qualité	
		inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0 SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0 SANS OBJET				
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	19,7 °C				25,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,9 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	447 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,05 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,06 mg(Cl2)/L				

Commentaires de terrain :

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : A Code SISE de l'analyse : 00265836 Référence laboratoire : LSE2605-20222

	résultats	limites de qualité		références de qualité	
		inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Saveur (qualitatif)	0 SANS OBJET				

alyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)
pe de l'analyse : A

Code SISE de l'analyse : 00265836

6901
Référence laboratoire : LSE2605-20222

	résultats		limites de qualité		références de qualité	
			inf.	sup.	inf.	sup.
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Turbidité néphélobimétrique NFU	0,18	NFU				2,00
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	8,01	unité pH			6,50	9,00
Titre alcalimétrique complet	20,35	°f				
Titre hydrotimétrique	22,03	°f				
MINERALISATION						
Chlorures	11,90	mg/L				250,00
Sulfates	34,60	mg/L				250,00
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	0,55	mg(C)/L				2,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	<0,01	mg/L				0,10
Nitrates/50 + Nitrites/3	0,04	mg/L		1,00		
Nitrates (en NO3)	2,10	mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,01	mg/L		0,50		
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00265827)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général et par délégation,
le responsable DPGRAS des Alpes maritimes

Fabrice Dassonville

Le présent document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés suivant sa réception.
Il doit rester affiché jusqu'à la réception du prochain rapport d'analyse conclu par l'ARS (article D. 1321-23 du code de la santé publique).